

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET COMMUNAL 2025

I – LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Pour répondre à cette obligation, la présente note est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif peut être consulté en mairie.

Le budget primitif regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'année 2025, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Le budget primitif 2025 a été approuvé le 15 avril 2025 par le Conseil municipal.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2024 sont estimées à 1105824,32 € dont 828 135,32 € de dépenses réelles.

Elles se répartissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	En € TTC
011 – Charges à caractère général	217 160,00
012 – Charges de personnels et frais assimilés	393 300,00
014 – Atténuations de produits	0,00
65 – Autres charges de gestion courante	128 310,00
66 – Charges financières	0,00
67 – Charges exceptionnelles	0,00
68 – Dotations aux amortissements	3 889,00
023 – Virement à la section d'investissement	201 729,60
Total dépenses réelles	811 177,00
Total dépenses d'ordre	205 618,60
Total dépenses de fonctionnement	1 016 795,60

Chapitre 011 – charges à caractères général

Les charges à caractère général regroupent :

- Les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances...)
- L'entretien de la voirie communale, des Bâtiments, des espaces verts, le fleurissement
- Les fournitures scolaires
- Les prestations de services extérieurs
- La maintenance

- Les taxes foncières

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel

L'effectif de la commune de 13 agents, dont 4 à temps plein, est maintenu.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Elles se composent de l'attribution de compensation versée chaque année à la communauté de Communauté pour un montant de 50 147.00 €.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Elles concernent principalement les dépenses afférentes :

- aux indemnités des élus
- aux contributions versées aux syndicats intercommunaux
- à l'allocation de vétérance versée au service départemental d'incendie et de secours
- aux subventions de fonctionnement (CCAS, associations)

Chapitre 66 – Charges financières.

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif 2024 sont estimées à 1105824,32€ en 2024 dont 221 667,32 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2023.

Elles se répartissent comme suit :

Recettes de fonctionnement	En € TTC
70 – Produits des services	16 000,00
73 – Impôts et taxes	580 576,00
74 – Dotations et participations	273 277,00
75 – Autres produits de gestion courante	12 000,00
76 – Produits financiers	0,00
013- Atténuation de charges	5 000,00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	129 942,60
Total recettes réelles de fonctionnement	1 016 795,60
Total recettes de fonctionnement	1 016 795,60

Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses.

Les recettes concernent la vente des tickets de la garderie périscolaire.

Ce chapitre regroupe aussi les redevances versées pour l'occupation du domaine public (pour l'électricité, le gaz, le téléphone) et l'achat et les renouvellements des concessions dans les deux cimetières communaux.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Il concerne essentiellement les recettes relatives aux taxes foncières et à la taxe d'habitation.

Chapitre 74 – Dotations et participations.

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui représente la participation de l'Etat au fonctionnement de la commune.

Elle s'élève en 2025 à 257 403,00€ contre 253 626.00 € en 2024, soit une hausse de 1,49 %.

Elle comprend la dotation forfaitaire d'un montant de 144 472,00 € et la Dotation de Solidarité Rurale (péréquation et cible) d'un montant de 112 931.00 €.

- La compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement relatives aux travaux sur la voirie et dans les bâtiments communaux.
- Les compensations versées pour les exonérations de taxes foncières et d'habitation

Ce chapitre concerne aussi les taxes additionnelles à certains droits d'enregistrement versées par le Département.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.

IL s'agit des recettes constituées par la location de la salle des fêtes.

d) La fiscalité

Les taux des impôts locaux sont reconduits pour 2025.

	Taux 2025	Produit attendu
Taxe foncière sur bâti	29.83 %	425 078,00 €
Taxe foncière sur non bâti	27.68 %	30 919,00 €
Taxe d'habitation RS	12,54 %	12 013,00 €

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences principales dont le taux de référence est de 11,41 %, une compensation sera versée par l'Etat pour un montant de 72 566.00 €.

III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à court ou moyen terme.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, d'études et de travaux.

Les dépenses d'investissement 2025 sont estimées à 804 072,36 € dont 359 618,42€ de déficit d'investissement reporté.

Elles se répartissent comme suit :

Dépenses d'investissement	En € TTC
16 – remboursements d'emprunts	62 700,00
20 – Immobilisations incorporelles	0,00
21 – Immobilisations corporelles	256 341,60
23 – Immobilisations en cours	0.00
Restes à réaliser	125 412,34
Total dépenses réelles	444 453,94
001 -Déficit d'investissement 2023	359 618,42
Total dépenses d'investissement	804 072,36

Les principaux investissements prévus pour 2025 sont les suivants :

- Remboursement des emprunts en cours
- Réfection du chemin de St Pierre
- Pompe à chaleur de la Maison de l'Amitié
- Toilettes publiques

c) Les recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement 2025 sont estimées à 804 072,36 €, dont 201 729,60 € correspondant au virement de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent comme suit :

Recettes d'investissement	En € TTC
001- Excédent d'investissement reporté	0,00
021- Virement de la sect. de fonctionnement	201 729,60
10 – Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	110 000,00
1068 – Excédent de fonctionnement 2021	252 814,76
13- Subventions d'investissement (+RAR)	37 500,00
16 - Emprunts	
040 – opérations d'ordre entre sections	3 889,00
Restes à réaliser	198 139,00
Total recettes réelles	598 453,76
Total recettes d'ordre	205 618,60
Total recettes d'investissement	804 072,36

Les recettes d'investissement correspondent :

- Au virement de la section de fonctionnement
- A la récupération de la TVA sur les investissements 2024,
- A la taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme,
- A l'emprunt pour l'extension de la mairie
- Aux amortissements (opération d'ordre)
- Aux subventions à percevoir

IV – ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette du budget principal se décompose comme suit :

<u>Objet</u>	<u>Montant prêt</u>	<u>Taux remb.</u>	<u>Durée</u>	<u>1^{ère} échéance</u>	<u>Dernière éch.</u>	<u>Mt Remb/an</u>
BUDGET PRINCIPAL						
Extension mairie	500 000,00 €	4,24%	15 ans	01/11/2023	01/08/2038	52 236,65 €
Construction 2 classes	200 000,00 €	3,82 %	20 ans	10/06/2005	10/03/2025	3 586,79 €
Parking cimetière	60 000,00 €	1,15 %	10 ans	01/04/2016	01/03/2026	6 354,48 €
Local technique	300 000,00 €	1,24 %	15 ans	01/03/2020	01/02/2035	21 927,96 €

Montant de l'encours au 31/12/2024 : 679 121,79€

BUDGET ANNEXE

Budget annexe « Auberge de l'Appéum ».

- Section de fonctionnement.

Dépenses	H.T. en €	Recettes	H.T. en €
011- Charges à caractère général	991,62	002 – Excédent de fonctionnement reporté	991,62
023- Virement à la section d'investissement	0,00	74 – Dotations et participations	0,00
67 – Charges exceptionnelles	0.00		
Total dépenses réelles	991,62	Total recettes réelles	991,62
Total dépenses d'ordre	0	Total des recettes d'ordre	0,00
Total dépenses de fonctionnement	991,62	Total recettes de fonctionnement	991,62

- Section d'investissement.

Dépenses	H.T. en €	Recettes	H.T. en €
16 – Remboursement d'emprunts	00.00	10 – Dotations, fonds divers, réserves	0.00
20 – Immobilisations incorporelles	00,00	021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00
21- Immobilisations corporelles	0		
001 – Déficit d'investissement reporté	0.00		
Total dépenses réelles	0	Total recettes réelles	0.00
Total dépenses d'investissement	0,00	Total recettes d'investissement	0,00

- Etat de la dette

Pas d'emprunt en cours

Fait à Francheleins, le 16 avril 2025.

Le Maire,

